



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 3 février 2025

PREAVIS N° 65/2025

concernant une demande de crédit
de CHF 421'000.— TTC pour la remise
à ciel ouvert du ruisseau La Joy dans le
secteur de la Clinique de Genolier

Municipaux responsables

André Darmon, Syndic
Jean Zucchello, Municipal

Commissions chargées de l'étude

Commission des finances
Commission des eaux et égouts

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le ruisseau La Joy était un petit cours d'eau champêtre utilisé autrefois pour l'évacuation de parcelles agricoles. Depuis plusieurs années, le développement des zones urbaines a provoqué une augmentation régulière du régime hydraulique. Certains tronçons de ce secteur subissent des crues bien plus importantes et montrent des déficits ponctuels en capacité hydraulique et certaines faiblesses structurelles.

De plus, lors de la construction des nouveaux aménagements de la Clinique de Genolier (bâtiment et parking), le ruisseau La Joy a été canalisé depuis le passage sous les voies du NStCM, sur une longueur d'environ 160 mètres, pour ensuite rejoindre le cours à ciel ouvert dans la zone forestière. De ce fait, dans un souci de protection contre les dangers d'inondation et dans le but de renaturer le tronçon canalisé pour lui donner un état proche de l'état naturel du point de vue morphologique et écologique, la Commune a mandaté le bureau Bernard Schenk SA pour réaliser un projet de remise à ciel ouvert du ruisseau La Joy sur environ 160 mètres.

Le présent préavis a donc pour objectif de solliciter un crédit de CHF 421'000.— TTC pour l'exécution des travaux de remise à ciel ouvert du ruisseau La Joy.

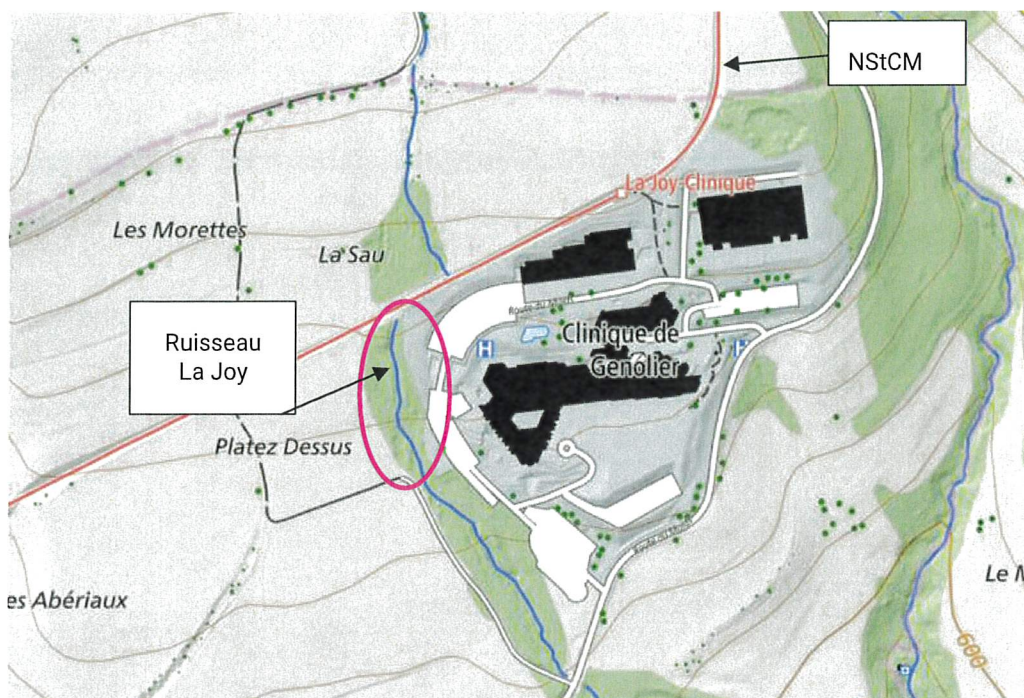


Fig. 1 : Périmètre de projet (en rose)

2. DESCRIPTIF DU PROJET

L'établissement des cartes des dangers naturels d'inondation du Canton de Vaud a mis en évidence des problèmes de capacité localisés sur le ruisseau La Joy, provoquant des débordements et des inondations à l'aval. Le projet vise donc à renaturer le tronçon canalisé et à améliorer le gabarit hydraulique du ruisseau afin de réduire ces risques.

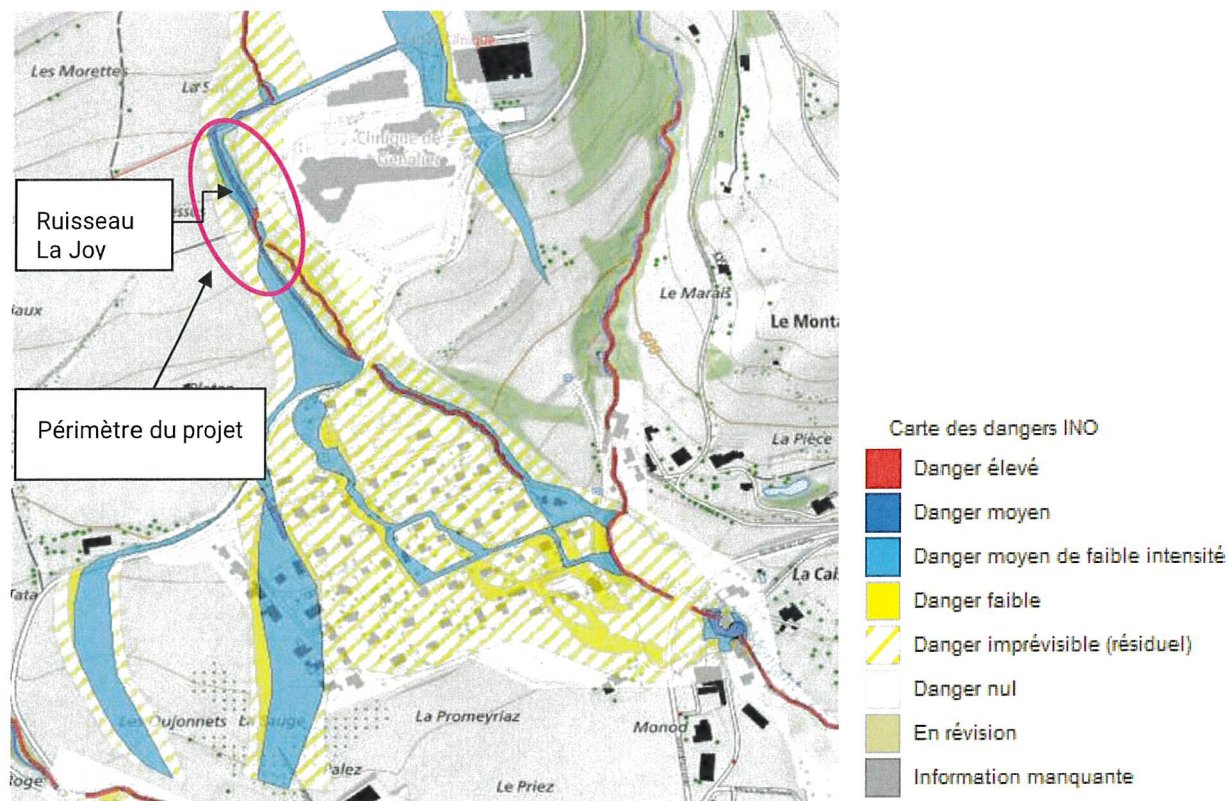


Fig. 2 – Extrait de la carte des dangers naturels d'inondation du Canton de Vaud du ruisseau La Joy
(Source : www.géoplanet.ch)

Les mesures prévues sont les suivantes (voir plan GN24-805-PRJ-11 en annexe) :

- Remplacement du collecteur EC de 300 mm par un collecteur PVC de 400 mm sur environ 20-30 mètres
- Remise à ciel ouvert du collecteur EC diam. 300 mm sur les parcelles N °973 et 197
- Création de seuils
- Raccordement des drains et fossés existants à l'aménagement projeté
- Intégration d'une zone humide d'environ 80 m².

3. ASPECTS FONCIERS

Les travaux auront lieu sur :

- la parcelle N° 197, appartenant à la Commune de Genolier,
- la parcelle N° 973, appartenant à Infracore SA.

Une convention sera signée avec le propriétaire de la parcelle N° 973, sous réserve de l'acceptation du présent préavis. À l'issue des travaux, un DP-Eau sera créé le long du ruisseau renaturé.

4. PLANNING

Les travaux débuteront au printemps 2025 pour une durée d'environ 4 mois. Un planning précis sera établi en concertation avec l'entreprise soumissionnaire, la direction technique des travaux et la Commune.

5. BUDGET ESTIMATIF

Le budget total des travaux est de CHF 421'000.— TTC, décomposé comme suit :

• Travaux de génie civil :	CHF 250'000.—
• Travaux d'abattage :	CHF 6'000.—
• Plantations/reboisement :	CHF 10'000.—
• Protecteurs NStCM (2 personnes / 3 semaines) :	CHF 45'000.—
• Divers et imprévus (~10%) :	CHF 31'100.—
• Honoraires ingénieur civil :	CHF 38'500.—
• Honoraires géomètre :	CHF 8'640.—
• Total HT :	CHF 389'240.—
• TVA (8.1%) :	CHF 31'528.44
• Total TTC (arrondi) :	<u>CHF 421'000.—</u>

6. FINANCEMENT

Le projet est financé comme suit :

• Subvention Canton/Confédération (60%) :	CHF 252'600.—
• Subvention Confédération (35% sous réserve) :	CHF 147'350.—
• Part Commune de Genolier (5%) :	CHF 21'050.—

L'investissement sera financé par les liquidités disponibles. Une autorisation d'emprunt pour tout ou partie du crédit demandé est sollicitée.

Ce montant sera amorti sur une durée de 40 ans conformément aux normes MCH2.

7. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, la Municipalité demande au Conseil Communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis municipal N° 65/2025 concernant une demande de crédit de CHF 421'000.— TTC destiné à la remise à ciel ouvert du ruisseau La Joy dans le secteur de la Clinique de Genolier

Oùï les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis

Attendu que ce préavis a été porté à l'ordre du jour

Décide 1) d'approuver le préavis N° 65/2025 concernant une demande de crédit de CHF 421'000.— TTC destiné à la remise à ciel ouvert du ruisseau La Joy dans le secteur de la Clinique de Genolier

2) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 421'000.— TTC

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 3 février 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

A. Darmon

la secrétaire adj. :

V. Boscardin

